



**Etude au cas par cas**

**Projet d'extension à St Vit (25)**

**LIDL**

**1er décembre 2021**

Référence R001-1619437LAV-V01

## Fiche contrôle qualité

**Intitulé de l'étude** Etude au cas par cas  
**Client** LIDL  
**Site** St Vit (25)  
**Interlocuteur** Marie PIAT  
**Adresse du site** Rue des Champs de Tennes  
**Email** marie.piat@lidl.fr  
**Téléphone** 07 85 37 95 87

**Référence du document** R001-1619437LAV-V01  
**Date** 01/12/2021

**Responsable étude** Julie ESTIVAL  
**Relecteur** rapport R001-1613463LAV-V01 : Julien CHADEFaux  
**Rédacteur(s)** Julie ESTIVAL

## Coordonnées

TAUW France - Agence de Dijon T: +33 38 06 80 133  
 Parc tertiaire de Mirande F: +33 38 06 80 144  
 14 D Rue Pierre de Coubertin E: info@tauw.fr  
 21000 Dijon

TAUW France est membre de TAUW Group bv – Représentant légal : Mr. Eric MARTIN  
 www.tauw.com

### Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexes
V01	29/05/2018	Création rapport R001-1613463LAV-V01	22	5
V01	01/12/2021	Mise à jour du rapport, renommé R001-1619437LAV-V01	18	-

### Référencement du modèle:



URS is a member of Registrar of Standards (Holdings) Ltd.



## Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Caractéristiques générales du projet.....	4
2.1	Localisation du projet .....	4
2.1.1	Localisation de la commune de Saint Vit .....	4
2.1.2	Localisation du site d'étude.....	5
2.2	Présentation du projet .....	6
2.3	Phasage du projet .....	7
3	Bilan du diagnostic du site.....	8
4	Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine .....	12
5	Auto-évaluation de l'étude au cas par cas .....	17
6	Limites de validité de l'étude .....	18
	Liste des annexes au Cerfa .....	18

## 1 Introduction

L'objectif du présent document est de répondre de manière exhaustive au document Cerfa 14734-03 de demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, concernant l'extension d'un parking avec 41 places, pour atteindre 120 places attenant au magasin LIDL sur la commune de Saint Vit (25).

La réalisation de cette étude est censée aider à la prise en compte de l'environnement en soulevant les thématiques à enjeux au niveau du site.

Les éléments surlignés en bleu nécessitent une confirmation de la part du maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise ayant réalisé les travaux de terrassement et de construction.

## 2 Caractéristiques générales du projet

### 2.1 Localisation du projet

#### 2.1.1 Localisation de la commune de Saint Vit

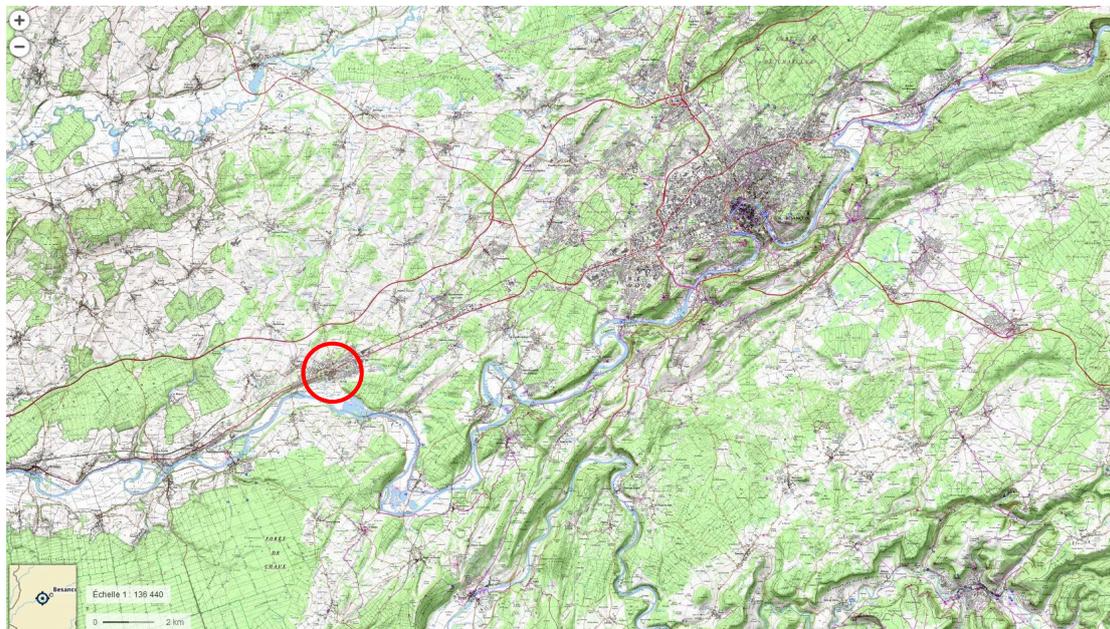


Figure 2-1 : Localisation de la commune de St Vit (en rouge ; source plan : Géoportail)

Le projet de parking attenant au magasin LIDL est situé dans le département du Doubs (25), sur le territoire de Saint Vit qui est une commune située à environ 12 km au Sud-Ouest de Besançon.

### 2.1.2 Localisation du site d'étude

Le projet de parking du magasin LIDL est situé sur le territoire communal de Saint Vit, dans une zone industrielle et commerciale. Il est localisé à l'angle de la rue de Besançon et de la rue des champs de Tenne sur les parcelles numérotées YJ 351, 356, 416, 417, 420, 422, 461 et 463. Ce terrain est actuellement occupé par un magasin LIDL existant, des parkings et un bâtiment à vocation administrative et industrielle (fraisage de pièces métalliques notamment).

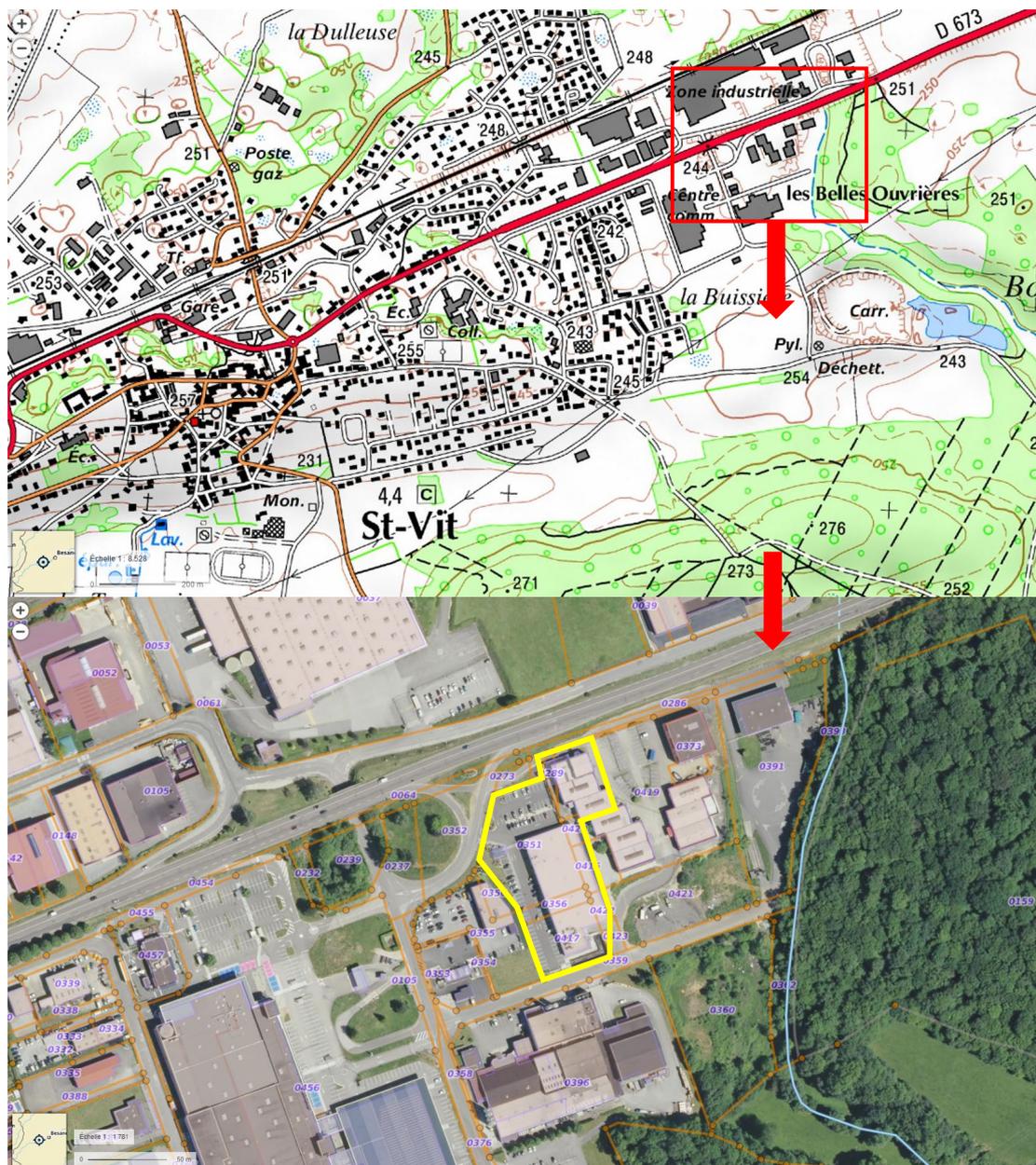


Figure 2-2 : Localisation du projet LIDL (en jaune ; source plan : Géoportail)

## 2.2 Présentation du projet

Le projet prévoit la déconstruction d'une partie du bâtiment existant sur la parcelle nouvellement acquise, et l'aménagement de l'extension du parking. Une déclaration préalable a été déposée par la société LIDL auprès du service de l'urbanisme le 12 septembre 2021.

Le projet prévoit d'implanter un parking de 3 768 m<sup>2</sup>, pour y permettre de l'installation de 120 places de parking, dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places familles et 8 places véhicules électriques. L'extension concerne 41 places de stationnement, pour une superficie d'environ 1 650 m<sup>2</sup>.

Dans une optique de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible de tout écoulement, 1 418 m<sup>2</sup> de surface de parking seront traités en voirie drainante, les rendant perméables (technologies de type EVERGREEN® ou ECOVEGETAL®).

Le projet de parking est attenant au magasin LIDL. Ce dernier est composé d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée et un étage partiel et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- emprise au sol : 2 430 m<sup>2</sup> ;
- surface de plancher : 2 117 m<sup>2</sup> ; surface de vente : 1 420 m<sup>2</sup> ;
- hauteur du bâtiment au faîtiage : 7,06 m par rapport au niveau rez-de-chaussée ;
- longueur totale : 78 m ; largeur totale : 34 m.

L'accès au site se fera toujours par la rue des champs de Tennes au Nord-Ouest de la parcelle.



Figure 2-3 : Plan de masse du projet d'extension de parking LIDL (source : cabinet Maitrise d'Art)

### 2.3 Phasage du projet

Pour la réalisation des ouvrages géotechniques, le phasage est suivant :

1. Démolition de 3 cellules du bâtiment existant
2. Terrassements en déblais et remblais pour le reprofilage du terrain au droit des voiries
3. Reprise en sous œuvre des fondations du magasin LIDL existant, celui-ci étant situé en limite de l'extension prévue
4. Mise en place des matériaux d'apport pour créer la plateforme sous les voiries
5. Mise en place de murs de soutènement en limite de terrain (gabions)
6. Réalisation du revêtement de voiries et mise en place des blocs Ecovégétal sur les plateformes réceptionnées.

### 3 Bilan du diagnostic du site

Le tableau de synthèse suivant reprend le diagnostic environnemental du parking du magasin LIDL à Saint Vit (département du Doubs – 25).

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
<b>Milieu physique</b>		
<b>Climat</b>		Climat semi-continentale sous influence montagnarde (étés chauds et hivers rudes, avec un grand nombre de jours de neige ou de gel. La pluviométrie annuelle est relativement élevée, avec des pluies orageuses en été)
<b>Topographie</b>	Plane : le terrain actuel présente une légère pente descendante de l'ordre de 1.5 % vers le Sud, et un talus d'environ 2 m de hauteur au Sud	-
<b>Géologie</b>	-	Horizon d'altération argilgraveleux plus ou moins marqué, puis substratum constitué de la grande oolithe du Bajocien supérieur puis des calcaires sublithographiques ou graveleux du Bajocien Inférieur et de l'Aalénien (potentiellement karstifiés)
<b>Hydrogéologie</b>	Existence supposée d'une nappe profonde liée au Doubs. Aucune arrivée d'eau lors des sondages de sol réalisés jusqu'à 10 m de profondeur. Il peut aussi exister des poches de stagnation ainsi que des circulations erratiques liées à la nature du sous-sol	Site inclus dans le périmètre de protection éloigné du champs captant de Saint Vit
<b>Hydrographie</b>	Il existe un ruisseau temporaire à environ 120 m à l'Est du site. Le Doubs coule à environ 2,2 km au Sud du site	-
<b>Qualité des eaux</b>	-	Le Doubs présente un état écologique médiocre et un mauvais état chimique
<b>Qualité de l'air</b>	La qualité de l'air est plutôt bonne dans le département du Doubs avec un respect global des valeurs réglementaires, à l'exception de l'ozone	-
<b>Milieu naturel</b>		
<b>Zonage</b>	Site en dehors des autres zonages naturels répertoriés	La commune de Saint-Vit est classée en zone agricole défavorisée (qui donne droit à des aides agricoles majorées)

Référence R001-1619437LAV-V01

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
<b>Occupation des sols</b>	Zone industrielle ou commerciale selon Corine Land Cover 2012	-
<b>Flore</b>	Absence d'espèce de valeur patrimoniale ou protégée au vu du terrain d'implantation	-
<b>Faune</b>	Espèces présentes communes au vue du terrain d'implantation	-
<b>Zone humide</b>	Le terrain n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation	-
<b>Patrimoine et paysage</b>		
<b>Paysage</b>	Le projet est situé dans une zone industrielle et commerciale déjà existante	-
<b>Patrimoine</b>	Le projet n'est pas situé à proximité de sites inscrits ou classés	-
<b>Risques naturels, sanitaires et technologiques</b>		
<b>Inondation</b>	-	La commune de Saint-Vit est soumise au Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Doubs qui a été approuvé le 28/03/2008 et modifié en 2009 et 2017. Cependant le projet n'est pas situé dans une zone inondable
<b>Mouvements de terrain</b>	La commune de Saint-Vit n'est pas soumise à un PPRN <sup>1</sup> Mouvements de terrain. Il n'y a pas de mouvement de terrain recensé dans un rayon de 500 m autour du projet	-
<b>Retrait gonflement des argiles</b>	Le risque de retrait-gonflement des argiles est considéré comme inexistant sur la zone d'étude. La commune n'est pas soumise à PPRN Retrait gonflement des sols argileux	-
<b>Séisme</b>	-	Le risque de séisme est considéré comme faible. La commune n'est pas soumise à PPRN Séismes, toutefois l'application des règles parasismiques pour la construction est obligatoire

<sup>1</sup> PPRN=Plan de Prévention des Risques Naturels

Référence R001-1619437LAV-V01

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
<b>Risque industriel</b>	-	La commune de Saint-Vit n'est pas soumise à un PPRT <sup>2</sup> Installations industrielles. On recense 4 installations classées au titre de la protection de l'environnement soumises à autorisation dans un rayon de 500 m autour du site*
<b>Risque rayonnements ionisants</b>	Le risque d'exposition aux rayonnements ionisants est considéré comme très faible	-
<b>Pollution du sol</b>	-	La commune de Saint-Vit ne comporte pas de site pollué ou potentiellement pollué recensé dans la base de données Basol. En revanche des études de pollution des sols ont montré que les remblais présents au droit du site présentent une contamination aux métaux lourds. Par ailleurs des points de pollution concentrée ont été identifiés à l'emplacement de l'ancienne zone de stockage de copeaux métalliques avec des concentrations élevés en hydrocarbures**
<b>Nuisance sonore</b>	-	La commune de Saint-Vit est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement lié à la présence de la voie ferrée Dôle-Besançon et de la route départementale n°673, défini par l'arrêté préfectoral n°25-2015-12-03-002 en date du 3 décembre 2015
<b>Nuisance olfactive</b>	Pas d'odeur désagréable relevée	-
<b>Nuisance lumineuse</b>	Zone non concernée par des émissions lumineuses spécifiques	-
<b>Nuisance liée à des vibrations</b>	Zone non concernée par des vibrations	-
<b>Milieu humain</b>		
<b>Urbanisme</b>	Projet situé en zone Uz « activités artisanales, commerciales ou industrielles ». Des règles d'implantation par rapport aux voies et limites de site sont à respecter	-
<b>Servitudes</b>	Absence de servitude reportée au PLU <sup>3</sup> .	-
<b>Population</b>	Population en augmentation (4 833 habitants en 2015)	-

<sup>2</sup> PPRT=Plan de Prévention des Risques Technologiques

<sup>3</sup> PLU=Plan Local d'Urbanisme

Référence R001-1619437LAV-V01

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Accès au site	Site déjà desservi par la rue des champs de Tenne	-
Services	Proximité des écoles, associations, soins, commerces et artisans	-
Transports	La commune de Saint Vit est desservie par les transports en commun	-
Réseau d'eau potable	Raccordement au réseau public obligatoire selon PLU	-
Réseau d'eau usée	Raccordement au système public d'assainissement obligatoire selon PLU	-

\* Les installations classées au titre de la protection de l'environnement soumises à autorisation qui se trouvent dans un rayon de moins de 500 mètres du site sont les suivantes :

Nom de l'entreprise	Distance par rapport au site	Activité soumise à autorisation
Sybert	75 m à l'Ouest	Collecte de déchets non dangereux
MB Peinture	275 m à l'Ouest	Application de vernis, peinture, colle
SFCI	275 m à l'Ouest	Travail du bois et traitement du bois
GDEC25	325 m à l'Ouest	Nettoyage, dégraissage, décapage à l'aide de solvants

\*\* Plus précisément : le rapport de diagnostic simplifié de la qualité environnementale des sols réalisé par Socotec en mai 2012 conclut aux points suivants :

*« Tous les métaux lourds dépassent les valeurs de référence sur plusieurs échantillons et principalement au niveau du sondage SD qui se situe en dehors de la zone exploitée. Ces points sont de fait considérés comme étant des sources de contamination. Il est à rappeler que cette contamination est certainement liée à la qualité des remblais mis en place sur le site au moment de la construction.*

*La concentration en hydrocarbures aliphatiques totaux est très largement supérieure à la valeur de référence pour les échantillons SA (0,15-0,5), SB (0,3-0,5) et SF (0,2-0,5). Ces points sont donc considérés comme une source de contamination.*

*Les analyses effectuées sur la totalité des sondages ne révèlent aucune contamination en HAP et COHV . »*

## 4 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
<b>Ressources</b>				
Le projet engendre-t-il des prélèvements en eau ?	X		Le projet impliquera des prélèvements d'eau liés à l'usage des commodités par le personnel et les visiteurs, ainsi que pour le nettoyage du magasin. L'eau proviendra du réseau d'eau potable de la ville. Pas de modification par rapport à la situation existante.	
Impliquera-t-il des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	-	
Est-il excédentaire en matériaux ?	X		<p>Pour insérer le projet dans le site, il est prévu de réaliser des terrassements en déblai d'environ 2 m de hauteur (remblais actuels, argile plastique de surface pouvant être présente localement en limite Nord du terrain et calcaire plus ou moins altéré et fracturé) afin de rattraper la cote de la plateforme actuelle du parking Lidl.</p> <p>Certains matériaux issus de ces déblais pourront être réutilisés : la terre végétale pourra être réutilisée en tant que telle, les remblais actuels et matériaux issus des terrassements du calcaire pourront être homogénéisés soigneusement et si besoin écrêtés. Leur réutilisation en remblais (hors couche de forme) pourra éventuellement être envisagée. En revanche, l'argile plastique de surface est impropre à toute réutilisation.</p>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		Les matériaux purgés devront être substitués par des matériaux d'apport de bonne qualité géotechnique, aptes à la mise en place de voiries.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
<b>Milieu naturel</b>				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitat, continuités écologiques ?	X		Un dérangement temporaire de la faune est à prévoir en phase travaux, à cause des mouvements et du bruit générés par les opérations de terrassement et de construction. Cependant le site se situe dans une zone déjà urbanisée et sur une parcelle entièrement imperméabilisée : en l'absence de potentialités écologiques du site, en particulier concernant les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial, l'impact est estimé comme nul.	
Est-il susceptibles d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées dans le Cerfa 14734-03 ?		X	-	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	-	
<b>Risques et nuisances</b>				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		X		
Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune de Saint-Vit est soumise au Plan de Prévention des Inondations du Doubs qui a été approuvé le 28/03/2008 et modifié en 2009 et 2017. Cependant le projet n'est pas situé dans une zone inondable.  Le risque de séisme est considéré comme faible. La commune n'est pas soumise à PPRN Séismes, toutefois l'application des règles parasismiques est obligatoire.	
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	D'après les informations fournies (étude géotechnique, diagnostic déchets avant démolition notamment, pas de diagnostic de pollution au droit de l'extension), le bâtiment qui sera démoli abritait des espaces de stockage et de bureaux. Il n'a pas été signalé d'indice de pollution.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
<b>Commodités de voisinage</b>				
Engendre-t-il des déplacements / des trafics ?	X		L'augmentation du nombre de places allouées au magasin LIDL permettra une circulation plus fluide au heures de pointe, au sein du parking mais aussi en sortie du site. Le réseau routier et les points d'accès au site (circulation des véhicules et horaires d'accès) sont compatibles avec le projet, en phase travaux et après la mise en service. La mise en place de places de parking avec bornes de recharge pour les voitures électriques favorise l'utilisation d'un mode de transport plus écologique.	
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoque que très peu de nuisances sonores. Le projet se trouve à proximité d'un axe routier très fréquenté, source de nuisances sonores et concerné par un PPBE <sup>4</sup> .	
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	-	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	-	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le magasin et le parking sont éclairés uniquement pendant les heures d'ouverture. Les émissions lumineuses ainsi engendrées sont négligeables au vu de l'implantation du projet dans une zone industrielle et commerciale.	

<sup>4</sup> PPBE=Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
<b>Pollutions</b>				
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Les rejets atmosphériques liés à la réalisation du projet seront l'émission de poussières en phase travaux (des mesures de réduction seront mises en place, comme par exemple le nettoyage quotidien de la voirie) et les émissions liées à l'augmentation du trafic qui sont considérées comme négligeables.	
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées sont rejetées au réseau collectif à destination de la station d'épuration. Les eaux pluviales sont gérées grâce à des places de stationnement intégrant des dispositifs drainants, et à un bassin de rétention et d'infiltration localisé au Sud du site. Le système de gestion des eaux pluviales est suffisamment dimensionné pour gérer les surfaces nouvellement créées, selon le bureau d'étude Ginger CEBTP.	
Engendre-t-il la production d'effluents ?		X	Etant donné l'inclusion au sein du périmètre de protection éloigné du champs captant de Saint Vit (production d'eau potable), une attention particulière sera portée aux bonnes pratiques en phase chantier, pour éviter tout risque de déversement accidentel de substance dangereuse.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Engendre-t-il la production de déchets inertes, non dangereux, dangereux ?	X		<p>En phase travaux la démolition d'une partie du bâtiment existant engendrera la production de déchets et gravats de démolition, essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environ 700 tonnes de béton et pierre</li> <li>- 8,5 tonnes de plâtre</li> <li>- 7,8 tonnes de laine de verre</li> <li>- Environ 58 tonnes de métaux divers</li> </ul> <p>L'essentiel du tonnage concerné peut être recyclé (béton et pierre, métaux), par l'évacuation dans les filières appropriées, voire la réutilisation sur site dans le cas du béton et pierre qui peut être utilisé en remblais (après des opérations de concassage / criblage).</p> <p>Quelques déchets dangereux sont à signaler et seront éliminés dans les filières appropriées : peinture, équipements de chauffage, sources lumineuses, extincteurs. La présence d'amiante n'est pas connue.</p> <p>En phase d'exploitation des déchets ménagers seront produits : une procédure de tri des matériaux recyclables et des déchets à disposer en déchetterie sera mise en place.</p>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	-	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment de l'usage du sol ?		X	-	

Niveau d'impact : A vérifier Positif ou nul Faible Modéré Fort

## 5 Auto-évaluation de l'étude au cas par cas

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact.

Le maître d'ouvrage a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un projet qui répond au mieux aux attentes de développement durable.

Le projet d'extension de parking est attenant au magasin LIDL existant à Saint Vit. Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique au droit du site, à l'exception d'un nivellement de la topographie.

Les prélèvements en eau seront négligeables (eaux sanitaires et nettoyage du magasin, aucun prélèvement au niveau du parking). Les rejets liquides seront principalement des eaux pluviales peu chargées qui seront infiltrées directement sur le site et qui ne sont pas susceptibles de contaminer les eaux souterraines.

Le projet engendrera une augmentation faible du trafic liée à la fréquentation du magasin LIDL. Le réseau routier et les points d'accès au site (circulation des véhicules et horaires d'accès) sont compatibles avec le projet, en phase travaux et après la mise en service.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé au sein d'une zone industrielle et commerciale, sur une parcelle construite qui n'a pas d'intérêt écologique.

Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage, avec la démolition d'un bâtiment existant sans intérêt architectural particulier, et le réaménagement d'un bout de parcelle dont une partie en espaces verts.

Les autres aléas et risques naturels sont considérés comme négligeables, le terrain étant situé en dehors de la zone d'expansion des crues du Doubs.

Des panneaux photovoltaïques seront mis en place en toiture du magasin pour améliorer le bilan environnemental du projet (surface de 923 m<sup>2</sup>).

Les impacts du projet dans son ensemble, et notamment du parking, seront très faibles.

## 6 Limites de validité de l'étude

TAUW France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport.

De plus, TAUW France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.

## Liste des annexes au Cerfa

(hors annexes obligatoires)

Annexe n°7 : Constituée du présent rapport,

Annexe n°8 : Figures complémentaires (inondation, ZNIEFF, périmètres de protection AEP)

Annexe n°9 : Étude géotechnique de conception phase projet (G2 PRO), Ginger CEBTP, Juillet 2021

Annexe n°10 : Diagnostic déchets avant démolition, Ginger DELEO, Juillet 2021